

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
02 novembre 2016

L'an deux mille seize, le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoœur.

Absent excusé : Michel Chevallier.

Date de convocation : 25 octobre 2016

Date d'affichage : 10 novembre 2016

Madame Mélanie Rozeaux a été nommée secrétaire de séance

N°75/2016
SOLLICITATION DE CREATION D'UN SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code rural de la pêche maritime, notamment son article L.211-24,

Vu le courrier de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Président de l'Association des Maires du Loiret en date du 15 juin 2016 évoquant les difficultés de l'association de gestion du refuge des animaux (AGRA) de Chilleurs aux Bois et la solution préconisée de créer un syndicat mixte de niveau départemental dans le but d'apporter une solution auxdites difficultés,

Le Maire expose au Conseil Municipal les raisons expliquant l'utilité de créer un syndicat de niveau départemental à qui serait confiée la compétence pour créer et prendre en charge la fourrière animale pour le compte des communes et communautés compétentes adhérentes :

Il n'existe pas dans le département d'autre structure de type fourrière animale hormis celle gérée par l'AGRA dont la situation juridique n'est plus viable ; l'optique de conserver un service de fourrière pour un coût le plus proche possible de celui actuellement à la charge de la commune.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de demander, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-5 et L.5711-1 et L.5212-2 du CGCT, aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune de CHUELLES,
- D'adopter sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
02 novembre 2016

N°76/2016
DECISION MODIFICATIVE n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative suivante :

Art.	Libellés	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement			
615221	Entretien bâtiments	-3 000.00 €	
73925	Fonds péréquation des ressources	3 000.00 €	
TOTAL		0.00 €	
Section d'investissement			
2151/041	Réseaux de voirie	8 000.00 €	
2315	Installations matériel et outillage	-8 000.00 €	
238	Avances versées sur commandes	8 000.00 €	
238/041	Avances versées sur commandes		8 000.00 €
TOTAL		8 000.00 €	8 000.00 €

N°77/2016
Service Assainissement - DECISION MODIFICATIVE n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative suivante :

Art.	Libellés	Montant
Section de Fonctionnement		
023/042	virement à la section d'investissement	-6 000.00 €
6061	Fournitures non stockables	1 000.00 €
61521	Entretien des bâtiments	4 000.00 €
6541	Créances admises en non valeur	450.00 €
6542	Créances éteintes	550.00 €
TOTAL		0.00 €
Section d'Investissement		
1641	Remboursement emprunt	250.00 €
2315	Installations techniques	-6 250.00 €
021/040	Virement de la section de fonctionnement	6 000.00 €
TOTAL		0.00 €

N°78/2016
Modification délibération n°58/2016 - CREANCE ETEINTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de dettes d'un montant de 609,66 € effacées suite à un jugement de liquidation judiciaire pour l'entreprise VISION PUB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de ne pas recouvrer ces dettes d'un montant de 609,66 €
- Les crédits seront pris à l'article 6542 du budget primitif 2016 de la commune.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
02 novembre 2016

N°79/2016

ADMISSIONS EN NON VALEUR - Service Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de non valeur pour des créances inférieures au seuil des poursuites. Les montants s'élèvent à 28,32 € et 319,55 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'admettre en non valeur les sommes de 28,32 € et 319,55 €
- Les crédits seront pris à l'article 6541 du budget primitif assainissement 2016.

N°80/2016

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - SUBVENTIONS 2016/2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation de la commune aux différents établissements scolaires (MFR, CFA) sollicitant une subvention pour des élèves de Chuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer la somme de 100 € par établissement scolaire sollicitant une subvention pour l'année scolaire 2016-2017.
-

N°81/2016

REMBOURSEMENT FRAIS REPAS - FCVO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de remboursement des frais de repas pris par les pompiers venus exposer le matériel appartenant à la fondation des sapeurs-pompiers du Loiret. Le montant s'élève à la somme de 70 € (soixante dix euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de rembourser la somme de 70 € (soixante dix euros) au F.C.V.O.
- Les crédits seront pris à l'article 6188 du budget primitif 2016.

N°82/2016

DEMANDE D'INTERVENTION

DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL FONCIER CŒUR DE FRANCE.

Par délibération D031/2016 du 06 juillet 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Château-Renard s'est prononcé sur l'adhésion à l'EPFL du Loiret , devenu depuis l'EPFLI Foncier Cœur de France.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il résulte de l'extension de l'EPFL du Loiret, créé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2008, conformément à l'article L.324-2 du Code de l'Urbanisme, aux départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, par décision de l'assemblée générale en date du 23 juin 2014. L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour acquérir des terrains ou des biens immobiliers bâtis pour le compte de ses membres, conserve et gère ces réserves foncières puis les rétrocède aux collectivités suivant les termes d'une convention à intervenir qui précisera la formule de portage financier retenue.

La commune envisage d'acquérir un local commercial à Chuelles (Loiret) situé dans un immeuble au 3 rue de Château-Renard sur la parcelle L.269 dans le cadre d'un projet d'aménagement qui consiste à maintenir un commerce dans la commune.

Ce local est situé dans un immeuble actuellement propriété de Vallogis. Vallogis souhaite vendre ce local à la commune de Chuelles pour un montant de 65.000 € (soixante cinq mille euros). France Domaine évalue ce bien à 60.000 € (soixante mille euros)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
02 novembre 2016

A cette fin, elle envisage de faire appel à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour qu'il réalise pour son compte ladite acquisition et qu'il porte les biens acquis durant une durée déterminée.

Vu la demande de dossier adressé à l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 25 octobre 2016,
Vu l'avis de France Domaine en date du 28 juin 2016,
Considérant qu'il est nécessaire de formaliser la demande et de confirmer l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide,

- De demander l'avis de la Communauté de Communes de Château-Renard
- D'autoriser le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) pour l'acquisition d'un bien situé à Chuelles (Loiret) parcelle cadastrée L.269 au n°3 Rue de Château-Renard dans le cadre du projet de maintien du commerce local et à signer tous les documents se rapportant à cette opération
- De prendre acte que l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisé à négocier pour l'acquisition de ces biens et signer les promesses de vente correspondante.

N°83/2016

CONVENTION DE PORTAGE FONCIER
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL FONCIER CŒUR DE FRANCE.

Par délibération 082/2016 du 02 novembre 2016, le conseil municipal sollicite l'intervention de EPFLI Foncier Cœur de France pour l'acquisition d'un bien situé à Chuelles (Loiret) parcelle cadastrée L.269 au n°3 Rue de Château-Renard dans le cadre du projet de maintien du commerce local,
Pour ce projet une convention de portage foncier est nécessaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide,

- Une durée du portage foncier sur douze ans
- D'autoriser le Maire à signer une convention de portage financier pour l'acquisition d'un bien situé à Chuelles (Loiret) parcelle cadastrée L.269 au n°3 Rue de Château-Renard dans le cadre du projet de maintien du commerce local de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) et à signer tous les documents se rapportant à cette opération

N°84/2016

ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LA 3CBO

Monsieur le Maire expose la situation suivante :

Suite de la fusion de la Communauté de Communes de Château-Renard et de la Communauté de Communes de la Cléry et du Betz, la commune de Chuelles perd un siège à la gouvernance de la future Communauté de Communes (3CBO), de trois conseillers communautaires nous passons à deux.

Ancienne représentation de la commune : 3 conseillers communautaires : Stéphane Hamon, Sylvie Hamard et Roland Vonnet.

Nouvelle représentation de la commune : 2 conseillers communautaires.

De nouvelles élections ont lieu pour répartir les 2 sièges des conseillers communautaires. Ils sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Seuls les 2 conseillers communautaires sortants peuvent être candidats, il n'y a pas d'obligation de parité dans la présentation des listes et celles-ci peuvent être incomplètes.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
02 novembre 2016

1 liste présentée :

Liste A

1. Monsieur Stéphane HAMON Conseiller titulaire
2. Monsieur Roland VONNET Conseiller titulaire

A l'issue du vote : 14 suffrages exprimés

Liste A : 14 voix

Répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir : $14/2 = 7$

Pour la liste A : $14/7$: 2 sièges à la proportionnelle

Répartition des sièges :

Liste A : 2 sièges : Monsieur Stéphane HAMON et Monsieur Roland VONNET.

N°85/2016

ADOPTION ET VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU GATINAIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Le Syndicat du Gâtinais, par délibération n° 28/2016 en date du 28 septembre 2016, a accepté à l'unanimité de ses membres, le projet de statuts présenté par Monsieur le Président et il en donne à son tour lecture à l'assemblée.

Il rappelle ensuite au Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer à leur tour et valider le projet de statuts présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Donne son accord sur le projet de statuts du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais
- Adopte le projet de statuts annexé à la présente délibération.

N°86/2016

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE - COORDINATION S.P.S.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois devis concernant la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente :

- SARL ECS : 1.250 € H.T.
- ARMONI SELARL : 2.400 € H.T.
- APAVE : 1.980 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente à l'entreprise SARL ECS pour un montant de 1.250 € H.T (mille deux cent cinquante euros)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette mission.

N°87/2016

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le nom des agents recenseurs retenus pour effectuer le recensement de la population de Chuelles du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Une dotation de 2.498 euros est attribuée à la commune de Chuelles pour l'organisation du recensement.

Nous devons séparer la commune en trois districts, donc 3 agents recenseurs.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
02 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de rémunérer les agents recenseurs sur la base du SMIC mensuel en vigueur au moment du recensement.

Les crédits seront pris à l'article 6413 du budget primitif 2017.

N°88/2016
DENOMINATION D'UN HAMEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation suivante :

Nous avons une même appellation pour un lotissement et pour un hameau proche l'un de l'autre : **le Bois des Dodinets**.

Les différents services postaux, transports ou d'urgence se trompent régulièrement.

Les habitants du hameau demandent s'il ne serait pas possible de changer l'adresse pour les deux maisons existantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Propose de remplacer l'adresse du hameau Bois des Dodinets par Route de Saint Firmin des Bois,
- Les différents services d'urgence et administratifs seront informés de cette nouvelle dénomination.

N°89/2016
CHEMIN DES COURILLONS

Monsieur le Maire rappelle la situation suivante :

Lors des différents échanges de terrain, en 2005, au hameau des Courillons, une partie du chemin rural ne dessert plus qu'une seule parcelle. Les propriétaires riverains souhaiteraient acquérir ce terrain.

Il serait judicieux de céder une partie de ce chemin aux propriétaires dans les mêmes conditions que précédemment lorsque la situation s'était présentée. La cession du terrain s'effectue moyennant la somme d'un euro par parcelle mais l'ensemble des frais de bornage, les frais de notaire et les frais de l'enquête publique sont à la charge des acquéreurs.

Pour la réalisation de ces aliénations une enquête publique est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ Décide de faire effectuer le bornage permettant de délimiter la partie du chemin qui sera vendue
- ✓ Décide de soumettre ces aliénations à enquête publique
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette aliénation.

N°90/2016
TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans d'aménagement de la salle polyvalente présentés par le Cabinet d'architecture ARMONI ainsi que les différentes clauses techniques particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les plans présentés ainsi que les différentes clauses techniques particulières
- Demande la réalisation des travaux dans un délai de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché de travaux.

N°91/2016
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises établi par le Syndicat du Pays Gâtinais pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement, le précédent étant obsolète.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
02 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le dossier de consultation des entreprises présenté
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de Bassin Seine Normandie pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N°92/2016

CREANCE ETEINTE - Service Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de dettes d'un montant de 530,64 € effacées suite à un jugement de liquidation judiciaire pour l'entreprise xxxxxxxxxx.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de ne pas recouvrir ces dettes d'un montant de 530,64 €
- Les crédits seront pris à l'article 6542 du budget primitif 2016 du service assainissement de la commune.

VOIRIE 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer la commande pour les travaux de voirie 2017 directement, sans passer par la Communauté de communes de Château-Renard du fait de la fusion avec la Communauté de communes du Betz et de la Cléry.

TOUR DE TABLE

Sylvie Hamard

- Souhaite revoir avec la commission loisirs la communication des différentes manifestations.

Marie-Claude Garreau

- Demande s'il serait possible de fermer par un grillage l'accès arrière du bâtiment technique, car souvent des enfants jouent ou abîment le matériel entreposé.
- Passera la commande pour les sapins de Noël décorant le bourg

Gérard Billault

- Ira chercher les sapins de Noël pour les bâtiments publics et la Place.
- Demande que l'éclairage public côté salle des fêtes et parking soit maintenu lors de manifestation.

Orane Blanchet

- Demande la réunion de la commission loisirs le 15 novembre à 20 heures 30.

Roland Vonnet

- Informe du succès de la soirée « 20 nuances de poésie » organisée par la Bibliothèque Municipale.